



Conférence des Parties

Vingt-sixième session

Glasgow, 31 octobre-12 novembre 2021

Point x de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au financement

Financement à long terme de l'action climatique

Atelier de session de 2020 sur le financement à long terme de l'action climatique*

Rapport de synthèse du secrétariat

Résumé

Le présent rapport est une synthèse des première et deuxième parties de l'atelier sur le financement à long terme de l'action climatique que le secrétariat a organisé en ligne en marge des Dialogues sur le climat tenus en 2020 au titre de la Convention et des sessions des organes subsidiaires de mai-juin 2021, respectivement. En application de la décision 3/CP.24, les ateliers ont porté sur l'efficacité du financement de l'action climatique, y compris les résultats et les effets du financement apporté et mobilisé, et sur la fourniture aux pays en développement parties d'un appui financier et technique aux mesures d'adaptation et d'atténuation. Ce rapport éclairera le quatrième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui doit se tenir à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties.

Abréviations et acronymes

COP	Conférence des Parties
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PEID	Petits États insulaires en développement
PMA	pays les moins avancés

* Le présent document a été soumis tardivement car les préparatifs techniques ont pris plus de temps que prévu.



I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingtième session, la COP a demandé au secrétariat d'organiser des ateliers annuels de session jusqu'en 2020 et d'établir un rapport de synthèse sur chacun de ces ateliers qui serait examiné, chaque année, par elle-même et dans le cadre du dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique¹.
2. Les ateliers de session de 2019 et de 2020 sur le financement à long terme de l'action climatique avaient pour thèmes :
 - a) L'efficacité du financement de l'action climatique, y compris les résultats et les effets du financement apporté et mobilisé ;
 - b) La fourniture aux pays en développement parties d'un appui financier et technique pour leurs mesures d'adaptation et d'atténuation, prises dans la perspective de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels².

B. Objet du rapport

3. La section II présente les principales conclusions des première et deuxième parties de l'atelier de session de 2020 sur le financement à long terme de l'action climatique et la section III résume les questions essentielles soulevées dans les exposés introductifs et les débats de l'atelier.

C. Cadre général

1. Activités préparatoires

4. L'atelier de session s'est déroulé en deux parties. Le secrétariat a organisé la première en ligne en 2020, la seconde devant en principe se tenir en marge des sessions à Bonn en 2021. En raison de la poursuite de la pandémie de COVID-19 et de l'incertitude quant à la tenue de réunions en présentiel en 2021, la seconde partie de l'atelier a été organisée selon des modalités virtuelles pendant la série de sessions de mai-juin.
5. Le secrétariat a invité Georg Børsting (Norvège) et Zaheer Fakir (Afrique du Sud) à coanimer les deux parties de l'atelier. Sous leur direction, le secrétariat a préparé un programme de travail provisoire pour les deux parties et a défini l'approche à suivre pour l'ensemble de l'atelier.

2. Objectifs de l'atelier

6. Les objectifs de la première partie de l'atelier étaient les suivants : faire le point de la situation concernant la mobilisation et l'octroi de fonds pour l'action climatique, ainsi que les réflexions et les enseignements qui se dégagent du processus de financement à long terme de l'action climatique ; et faciliter un débat sur les informations échangées dans le cadre des ateliers sur le financement à long terme de l'action climatique, notamment sur les difficultés et les possibilités que présente l'accès à un appui financier et technique en matière d'adaptation et d'atténuation pour les pays en développement, ainsi que sur les mesures à prendre pour remédier aux problèmes rencontrés, pour examen par la COP.
7. La seconde partie de l'atelier avait pour objectif de faciliter une conversation plus inclusive et participative en petits groupes sur les résultats de la première partie et sur les observations formulées pendant l'atelier.

¹ Décision 5/CP.20, par. 12.

² Décision 3/CP.24, par. 9.

D. Délibérations

1. Déroulement de la première partie

8. La première partie de l'atelier sur le financement à long terme de l'action climatique s'est déroulée en ligne le 27 novembre 2020 pendant les Dialogues sur le climat tenus en 2020 au titre de la Convention. Elle était ouverte à toutes les Parties et à tous les observateurs participant aux Dialogues sur le climat et a attiré environ 90 participants.

9. Des observations liminaires ont été faites par le chef de la délégation chilienne à la vingt-cinquième session de la COP, Julio Cordano, et par la Secrétaire exécutive de la Convention, M^{me} Patricia Espinosa. Tous deux ont souligné que si les 100 milliards de dollars par an que les pays développés parties se sont engagés à mobiliser conjointement avant 2020 ne couvrent qu'une partie du total des besoins de financement des pays en développement en faveur de l'action climatique, leur versement constituera un signal politique décisif et l'assurance que les engagements pris dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris seront respectés.

10. Les facilitateurs ont brièvement présenté l'atelier, un historique du processus de financement à long terme de l'action climatique et les résultats obtenus jusque-là.

11. Dans leurs exposés introductifs, Jane Ellis de l'OCDE et Tracy Carty d'Oxfam ont décrit le contexte dans lequel s'inscrit le paragraphe 98 de la décision 1/CP.16. Plusieurs experts, à savoir Amar Bhattacharya de la Brookings Institution, Preeti Bhandari de la Banque asiatique de développement, Peter Damgaard Jensen de l'Institutional Investors Group on Climate Change et Mariama Williams du Centre Sud, ont été invités à faire part de leurs vues sur les thèmes imposés (voir le paragraphe 2 ci-dessus), les exposés introductifs et les trois questions suivantes :

a) Quel est l'état actuel de la mobilisation et de l'octroi de fonds pour l'action climatique par rapport à 2010, date à laquelle la décision 1/CP.16 a été adoptée ?

b) Quelles observations peut-on faire sur l'efficacité, les résultats et les effets du financement mobilisé et apporté en faveur de l'action climatique ?

c) Quelles sont les difficultés et les possibilités qu'ont les pays en développement pour accéder à un appui financier et technique en matière d'adaptation et d'atténuation ?

12. Après le débat entre experts, les participants à l'atelier ont pris part à une discussion ouverte sur les questions clefs.

13. À l'issue de la **première partie de l'atelier**, les cofacilitateurs ont formulé de brèves conclusions. Des observations finales ont été faites par Archie Young, représentant du pays devant présider la COP à sa vingt-sixième session, qui a souligné que l'objectif de 100 milliards de dollars est d'une « importance prodigieuse » vu que les Parties mettent de plus en plus l'accent sur la fiabilité, l'octroi, la mobilisation et l'accessibilité du financement de l'action climatique.

14. L'ordre du jour, les diaporamas des exposés et les séances retransmises sur le Web peuvent être consultés sur le site Web de la Convention³.

2. Déroulement de la seconde partie

15. La seconde partie de l'atelier sur le financement à long terme de l'action climatique s'est tenue en ligne le 7 juin 2021 pendant les sessions des organes subsidiaires. Elle était ouverte à toutes les Parties et à tous les observateurs participant aux sessions et a attiré environ 190 participants.

16. Elle a débuté par des observations liminaires de M. Cordano et de M^{me} Espinosa. Dans l'ombre de la controverse sur la question de savoir si les pays développés respectent ou ont respecté leur engagement de mobiliser et de fournir aux pays en développement 100 milliards de dollars par an, M. Cordano a fait valoir que des financements adaptés aux besoins, effectifs et prévisibles sont nécessaires pour conserver la confiance dans le processus de la Convention

³ Voir <https://unfccc.int/event/in-session-workshop-on-long-term-climate-finance-part-i>.

et préserver sa crédibilité. La Secrétaire exécutive s'est dite consternée par le fait que l'objectif de 100 milliards de dollars convenu en 2009 n'avait pas encore été atteint.

17. Les cofacilitateurs ont brièvement rappelé le déroulement de la première partie de l'atelier et en ont récapitulé les résultats.

18. Trois animateurs ont été invités à diriger chacun les débats d'un groupe restreint. Rebecca Lawlor, du Trésor des États-Unis d'Amérique, Philip Owens, de la Direction générale de l'action pour le climat de la Commission européenne, et Amr Osama Abdel-Aziz, du Ministère égyptien de l'environnement, ont animé des discussions s'inspirant des trois questions suivantes :

a) Quels sont les importants enseignements que l'on peut tirer du financement de l'action climatique fourni et mobilisé au cours des dix dernières années ?

b) Comment la fourniture et la mobilisation d'un appui financier peuvent-elles tenir compte des besoins des pays en développement et y répondre, et quels sont les efforts déployés dans ce sens ?

c) Comment accroître le financement de l'adaptation pour équilibrer l'appui à l'adaptation et celui qui est apporté à l'atténuation ?

19. Les coanimateurs ont présenté à la plénière un bref résumé des discussions en groupes, qui a été suivi d'une séance de questions et réponses et d'un débat ouvert entre les participants à l'atelier sur les questions essentielles.

20. À l'issue de la **seconde partie de l'atelier**, les cofacilitateurs ont formulé de brèves conclusions. Des observations finales ont été faites par M. Young, qui a réitéré son appel en faveur d'une amélioration de la fiabilité, de la mise à disposition, de la mobilisation et de l'accessibilité du financement de l'action climatique pour les pays en développement.

21. L'ordre du jour, les diaporamas des exposés et les séances retransmises sur le Web peuvent être consultés sur le site Web de la Convention⁴.

II. Principales conclusions

A. Le financement de l'action climatique dans le contexte de la décision 1/CP.16

22. L'atelier a donné lieu aux principales conclusions et déclarations ci-après concernant la mobilisation et la réalisation de l'objectif de 100 milliards de dollars :

a) Le financement de l'atténuation continue de représenter plus des deux tiers du financement public total de l'action climatique fourni et mobilisé, les prêts étant plus dispersés que les dons. En outre, certains pays en développement ont davantage bénéficié des fonds fournis et mobilisés en faveur de l'action climatique, tandis que les PMA et les PEID ont reçu la plus grande part du financement de l'adaptation ;

b) La valeur financière nette (après ajustement en équivalent-dons) du financement de l'action climatique fourni aux pays en développement est sans doute inférieure à la moitié du montant déclaré par les pays développés ;

c) La réalisation de l'objectif de 100 milliards de dollars sera un signal politique indiquant que les engagements pris dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris seront respectés. Or si la fourniture d'un financement et l'accès à celui-ci ont progressé au cours des dix dernières années, l'objectif n'a pas encore été atteint ;

d) Une définition convenue au niveau multilatéral du financement de l'action climatique et un rapport de synthèse sur la réalisation de l'objectif de 100 milliards de dollars pourraient aider à actualiser un tel objectif. Le Comité permanent du financement a été mentionné en tant qu'entité qui pourrait éventuellement être chargée de cette tâche ;

⁴ Voir <https://unfccc.int/event/cop-in-session-workshop-on-long-term-climate-finance-part-ii-1>.

e) Le devenir du point de l'ordre du jour relatif au financement à long terme de l'action climatique au-delà de la vingt-sixième session de la COP a fait l'objet d'échanges de vues, certains estimant qu'il serait utile de le maintenir pour renforcer la confiance dans le processus. D'autres participants l'ont jugé redondant, les activités correspondantes étant désormais couvertes par le point de l'ordre du jour relatif au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris.

B. Efficacité, résultats et effets du financement de l'action climatique

23. En réfléchissant aux questions essentielles liées au financement de l'action climatique, les participants ont notamment examiné les aspects suivants :

- a) Importance que revêt la fourniture d'un appui financier adéquat, déterminé par la demande et adapté aux besoins, aux priorités et à la situation des pays en développement ;
- b) Faible niveau des dons et moyens de financement disponibles pour l'adaptation et nécessité de les accroître ;
- c) Disparité des possibilités d'accès au financement de l'action climatique selon les régions et moyens d'y remédier ;
- d) Rôle du financement public dans la mobilisation d'investissements privés pour l'adaptation et l'atténuation ;
- e) Nécessité de mettre davantage l'accent sur l'efficacité et l'impact du financement de l'action climatique plutôt que sur le volume des ressources financières fournies et mobilisées.

C. Difficultés rencontrées et possibilités à exploiter dans l'accès à un appui financier et technique en faveur de l'adaptation et de l'atténuation

24. L'endettement croissant des pays en développement en raison de catastrophes et de la pandémie, aggravé par la prépondérance des prêts par rapport aux dons dans le financement de l'action climatique, remet en question la mise au point de projets climatiques et l'investissement dans ces projets.

25. L'augmentation de l'aide financière des pays développés ne s'accompagne pas de projets et de propositions de qualité de la part des pays en développement.

26. Les pays développés privilégient les efforts visant à accroître les moyens de financement, à créer des conditions favorables aux investissements du secteur privé et à intégrer le financement de l'action climatique.

III. Résumé des discussions

A. Exposés

27. Dans la **première partie de l'atelier**, la représentante de l'OCDE a donné un aperçu du rapport de son organisation sur les volumes annuels de financement climatique fournis et mobilisés par les pays développés pour les pays en développement en 2013-2018⁵. On estime que :

- a) Le financement climatique total fourni et mobilisé par les pays développés pour les pays en développement a atteint 78,9 milliards de dollars en 2018, en hausse de 11 % par rapport à 2017 ;

⁵ OCDE. 2020. *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-18*. Paris : Éditions OCDE. Disponible sur <https://www.oecd.org/fr/environnement/financement-climatique-fourni-et-mobilise-par-les-pays-developpes-en-2013-2018-eed39bac-fr.htm>.

b) L'accroissement du financement climatique total fourni et mobilisé est dû aux financements publics pour le climat, tandis que la mobilisation de financements climatiques privés et les crédits à l'exportation liés au climat ne progressent guère ;

c) Les financements climatiques publics bilatéraux ont représenté la plus grande part du total en 2018, en hausse de 21 % par rapport à 2017 ;

d) Sur le total des financements climatiques fournis en 2018 (55 milliards de dollars), 70 % étaient destinés à l'atténuation et 21 % à l'adaptation, le financement de l'adaptation ayant augmenté de 29 % par an en moyenne sur la période 2016-2018 (soit un montant de 16,8 milliards de dollars en 2018) ;

e) Le financement des objectifs transversaux a atteint 7,1 milliards de dollars en 2018 (soit une augmentation de 15 % depuis 2016) ;

f) La part des prêts dans le total des financements publics fournis pour le climat est passée de 52 % en 2013 à 74 % en 2018 ;

g) Au total, 93 % des financements climatiques privés mobilisés en 2016-2018 étaient destinés à l'atténuation, principalement en faveur de pays à revenu intermédiaire ;

h) Les PMA et les PEID ont reçu respectivement 14 % et 2 % du total des financements climatiques fournis en 2018.

28. Selon l'OCDE, une augmentation annuelle moyenne de 13 % des financements climatiques en 2019 et 2020 était nécessaire pour atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars d'ici à la fin de 2020.

29. Pour finir, la représentante de l'OCDE a fait observer qu'il restait difficile d'assurer un suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques.

30. L'exposé de la représentante d'Oxfam était fondé sur le rapport de son organisation évaluant les progrès réalisés vers l'objectif des 100 milliards de dollars⁶. Pour la représentante, la façon dont l'objectif est atteint est tout aussi importante que le fait d'atteindre l'objectif lui-même, compte tenu des éléments suivants :

a) La valeur financière nette des financements climat transférés aux pays en développement (la part dons ou équivalent-dons) pourrait représenter moins de la moitié de ce que les pays développés déclarent, en raison d'une exagération de la pertinence climatique des fonds. Par exemple, les financements climat fournis au titre de l'assistance nette consacrée spécifiquement au climat par des voies bilatérales pourraient être jusqu'à un tiers inférieurs à ce qui est déclaré ;

b) Les prêts et instruments autres que des dons représentent 80 % des financements publics déclarés pour le climat, tandis que, sur la totalité des financements déclarés, 40 % ont été accordés aux conditions du marché ;

c) Il y a un déséquilibre entre les fonds alloués à l'atténuation et ceux alloués à l'adaptation, puisqu'on estime à 25 % la part des financements climat publics déclarés qui étaient affectés à l'adaptation en 2017-2018 contre 66 % à l'atténuation ;

d) En 2017-2018, 20,5 % environ des financements déclarés ont été accordés aux PMA et 3 % aux PEID sous la forme de prêts et d'instruments autres que des dons ;

e) Selon les estimations, un tiers des projets de financement de l'action climatique tiennent compte de l'égalité des genres ;

f) L'accès aux financements climat reste insuffisant au niveau local et communautaire.

⁶ Oxfam. 2020. *2020 : les vrais chiffres des financements climat. Où en est-on de l'engagement des 100 milliards de dollars ?* Oxford : Oxfam International Publishing. Disponible sur <https://www.oxfam.org/fr/publications/2020-les-vrais-chiffres-des-financements-climat>.

31. La représentante d'Oxfam a souligné qu'il faudrait déclarer la part dons (ou équivalent dons) des financements climat pour améliorer la comparabilité des informations et l'analyse du financement de l'action climatique provenant des pays développés.

32. En réponse aux exposés introductifs, certains participants à l'atelier ont souligné que les prêts non préférentiels ne peuvent être considérés comme un financement de l'action climatique sans une définition convenue de celui-ci. Ils ont également fait observer que l'augmentation des financements accordés aux conditions du marché en faveur de l'action climatique alourdit la dette des pays, ce qui contrevient à l'esprit de l'article 4 de la Convention et compromet la mise en œuvre d'une dynamique de transformation, en particulier dans les PMA et les PEID.

33. En outre, les participants à l'atelier ont demandé si les besoins des pays en développement étaient pris en compte dans les rapports susmentionnés de l'OCDE et d'Oxfam, si les chiffres communiqués comptabilisent à la fois les financements mobilisés et fournis ou seulement les financements fournis pour atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars, comment les pays rendent compte des financements climatiques liés au genre, la mesure dans laquelle l'aide publique au développement est déclarée comme financement de l'action climatique et de l'adaptation, et si le financement de l'action climatique sous forme de prêts aux PMA et aux PEID aggrave encore leurs niveaux élevés d'endettement.

B. Le financement de l'action climatique dans le contexte de la décision 1/CP.16

34. Lors du débat ouvert de la **première partie de l'atelier**, les experts ont fait part de leurs réflexions sur l'état actuel de la mobilisation et de la fourniture de fonds pour l'action climatique par rapport à 2010, lorsque les pays développés parties se sont engagés à atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars dans le cadre des Accords de Cancun. Ils ont souligné combien il était important d'atteindre cet objectif et nécessaire d'accroître le financement de l'action climatique, en particulier pour l'adaptation. Des experts ont appelé l'attention sur l'occasion qui s'offrait de lier les plans de relance adoptés après la pandémie de COVID-19 aux engagements de financement de l'action climatique et de rendre ces plans plus écologiques, plus inclusifs et plus résilients.

35. Plusieurs participants à l'atelier ont estimé qu'il fallait faire une nette distinction entre les financements de l'action climatique mobilisés dans le cadre de l'objectif des 100 milliards de dollars et ceux qui répondaient aux objectifs de développement durable. Un participant, appuyé par un intervenant et un expert, a été d'avis que les prêts commerciaux, les garanties et les crédits à l'exportation ne devraient pas être comptabilisés comme des financements accordés en vue de l'objectif des 100 milliards de dollars.

36. D'autres participants ont tenu à rappeler que si les prêts (préférentiels ou non) accordés aux pays en développement s'accroissent, l'octroi de dons reste modeste en comparaison. Certains experts ont fait valoir que la mobilisation de ces deux formes de financement concourt au même objectif si la transparence est garantie. Pour clarifier la différence entre l'aide publique au développement et le financement de l'action climatique, un intervenant a précisé que l'une met l'accent sur la façon dont le financement est accordé, tandis que l'autre donne plus de poids à l'objet du financement.

37. Un expert a indiqué que les banques internationales de développement retiennent le critère de la soutenabilité de la dette pour déterminer l'instrument financier à utiliser dans un pays en développement. Cependant, un intervenant a fait remarquer que, même si les institutions internationales de financement de l'action climatique ont mis en place des politiques visant à garantir un niveau de prêts supportable, elles ne se prémunissent pas toujours contre l'accumulation de dettes par les bénéficiaires. À cet égard, un participant a souligné combien il importe de fournir dans le domaine climatique un appui financier adéquat qui soit adapté aux besoins, aux priorités et à la situation des pays en développement bénéficiaires.

38. En dépit de la tendance à la hausse observée dans la fourniture d'un appui financier public aux pays en développement par des voies bilatérales et multilatérales, certains participants ont estimé nécessaire de recourir bien davantage au secteur privé pour financer l'action climatique, en particulier l'adaptation. Des participants ont réaffirmé que le financement public joue un rôle important pour attirer l'investissement privé tant dans des mesures d'adaptation que d'atténuation, et que les institutions publiques, notamment les banques de développement multilatérales, régionales et nationales, devraient continuer à renforcer leur appui aux partenariats entre les secteurs public et privé.

39. Les participants ont fait part de leurs vues sur les difficultés à surmonter pour développer le financement privé de l'action climatique. Premièrement, il a été noté que, comme les projets d'adaptation ne sont pas souvent rentables, il est difficile de faire bénéficier de tels projets d'un financement par le secteur privé. Deuxièmement, même si le secteur privé s'intéresse et s'associe de plus en plus à des projets climatiques à l'échelle mondiale, les PMA et les PEID rencontrent encore des difficultés à mobiliser le secteur privé aux niveaux national et international. Troisièmement, un participant s'est demandé pourquoi le financement privé mobilisé par des voies bilatérales est plus faible que celui qui est obtenu au niveau multilatéral. Un intervenant a répondu que cela tenait sans doute au fait que les filières bilatérales donnent la priorité aux dons en faveur de l'adaptation.

40. Enfin, plusieurs participants à la première partie de l'atelier ont noté l'importance de l'innovation financière, notamment l'application de droits de tirage spéciaux au financement de l'action climatique.

41. Dans les discussions en groupes de la **seconde partie de l'atelier**, les participants ont laissé entendre que, sans une définition claire et convenue du financement climatique, il n'y aura guère moyen de déterminer si l'objectif de 100 milliards de dollars a été atteint. En outre, vu la diversité des méthodes de comptabilisation, il est difficile d'évaluer et de comparer les flux de financement des activités liées au climat et de faire la différence entre ce type de financement et l'aide publique au développement, d'où une incertitude quant au volume de ces flux.

42. Plusieurs participants étaient d'avis qu'une définition plus détaillée et plus complète pourrait être établie à partir de la définition générique actuelle du financement de l'action climatique proposée par le Comité permanent du financement.

43. Un participant a rappelé que, compte tenu des disparités entre les rapports de l'OCDE et d'Oxfam, il faudrait évaluer la réalisation de l'objectif de 100 milliards de dollars en utilisant des données complètes telles que la part des prêts et celle des dons, ainsi que les montants consacrés à l'atténuation et à l'adaptation, respectivement. Une synthèse cohérente qui prenne en compte les enseignements à retenir, donne une idée précise des fonds apportés et mobilisés par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement et présente des informations sur l'impact produit sur les pays bénéficiaires pourrait aider à fixer l'objectif actualisé de mobilisation collective. D'autres participants ont fait valoir qu'en raison du délai à prévoir avant que les données soient disponibles, ainsi que des problèmes de transparence et de responsabilité, une telle évaluation ne pourrait être réalisée que dans les années à venir.

44. Il a été noté que, vu les importants défis que les pays en développement auront à affronter au cours des prochaines années, la capacité de rehausser le niveau d'ambition et de passer du stade des ambitions et des objectifs à la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation sur le terrain dépend du financement mobilisé et apporté par les pays développés en faveur de l'action climatique.

45. Les participants ont une fois de plus rappelé que l'adaptation bénéficie d'un financement moindre et que l'appui fourni pour remédier aux pertes et préjudices reste faible. Plusieurs participants ont reconnu qu'il faudrait davantage financer les mesures d'adaptation, notamment sous la forme de dons. D'autres ont indiqué que le financement de l'adaptation est lié au financement du développement et qu'il est donc plus difficile de les différencier dans les rapports. Il a été suggéré de convenir d'un montant fixe ou d'un pourcentage de l'objectif actualisé à réserver à l'adaptation et à la prise en compte des pertes et dommages.

46. Enfin, les participants ont examiné la question du devenir du point de l'ordre du jour relatif au financement à long terme après la vingt-sixième session de la COP. Plusieurs en ont recommandé le maintien, en notant combien il importait de continuer à prendre en compte l'engagement pris par les pays développés de mobiliser 100 milliards de dollars avant 2020 et jusqu'en 2025. D'autres ont estimé que de nombreux aspects du programme de travail relèvent déjà du point de l'ordre du jour relatif aux informations à communiquer conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris.

C. Efficacité, résultats et effets du financement de l'action climatique

47. Au cours de la **première partie de l'atelier**, les experts ont examiné la question de l'efficacité, des résultats et des effets du financement mobilisé et apporté en faveur de l'action climatique, et ont réfléchi aux moyens de les évaluer. Des participants ont notamment suggéré d'évaluer le financement fourni au regard de la taille de l'économie du pays développé concerné ou en fonction des besoins de financement de l'action climatique dans le pays en développement considéré.

48. Des experts ont souligné que l'évaluation de l'efficacité du financement de l'action climatique devrait être liée à la mesure dans laquelle il entraîne des réductions d'émissions ou permet l'adaptation aux changements climatiques. Un participant a fait observer que, aussi important qu'il soit d'évaluer l'impact du financement fourni, il n'est pas obligatoire de rendre compte de son efficacité dans le système actuel de présentation de rapports sur le financement de l'action climatique.

49. En dernier lieu, les participants ont constaté que le financement apporté aux pays en développement pour l'adaptation reste encore minime par rapport à celui qui est accordé à l'atténuation ; cependant, un expert a noté que le fait de séparer l'un de l'autre risquait d'entraîner une diminution du financement approuvé et fourni aux pays en développement, car certaines propositions de projet seraient rejetées en raison d'un déséquilibre entre les composantes atténuation et adaptation.

50. Dans les discussions en groupes de la **seconde partie de l'atelier**, des participants ont donné des précisions concernant le financement reçu pour l'action climatique, en faisant état par exemple de la modicité des ressources qui atteignent le niveau local, du manque de considération pour les communautés locales dans la mise au point de projets, en particulier pour l'adaptation, et de l'insuffisance des capacités de mise en œuvre.

51. Des participants ont indiqué par ailleurs que le financement de l'action climatique devrait être déterminé par la demande et, partant, répondre aux besoins. La question était de savoir s'il s'agissait des besoins des pouvoirs publics, des entreprises ou des parties prenantes et s'ils devaient être précisés dans les demandes de financement à adresser aux fonds et aux donateurs. D'autres ont exprimé l'espoir que des lignes directrices indiquant aux pays comment faire concorder l'appui financier avec les besoins soient prochainement disponibles.

52. Des participants ont donné des exemples de moyens d'améliorer l'efficacité, les résultats et les effets du financement de l'action climatique, parmi lesquels : l'échange plus approfondi d'enseignements et de bonnes pratiques à retenir sur le terrain ; une plus ample évaluation fondée sur des observations scientifiques et des données récentes et la prise en compte des dimensions culturelles ; une meilleure coordination entre les donateurs ; et la collaboration, le partenariat et le dialogue avec les pays bénéficiaires pour s'assurer que le financement est fondé sur les besoins (le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national a été cité comme un bon exemple de la manière de cibler le soutien et d'engager le dialogue).

53. Les participants ont finalement estimé que l'apport de ressources financières n'est pas l'objectif final mais le moyen et le facteur permettant de produire un impact sur le terrain, et qu'une plus grande attention pourrait être accordée à l'efficacité et aux effets du financement de l'action climatique.

D. Difficultés rencontrées et possibilités à exploiter dans l'accès à un appui financier et technique en faveur de l'adaptation et de l'atténuation

54. Les participants à la **première partie de l'atelier** ont examiné les difficultés et les possibilités que l'accès à un appui financier et technique en faveur de l'adaptation et de l'atténuation présente pour les pays en développement. Bien que l'on ait entrepris de remédier à l'insuffisance des moyens de financement de l'action climatique disponibles pour répondre aux besoins des pays, des obstacles subsistent dans l'accès au financement, notamment pour les groupes de femmes, les peuples autochtones et les communautés locales. Les disparités constatées dans l'accès au financement de l'action climatique selon les régions ont également été jugées préoccupantes par certains participants.

55. Un expert a fait remarquer que, dans les pays en développement, la plupart des projets sont entrepris par des entités internationales accréditées, dont beaucoup ont les moyens et la capacité de se conformer aux exigences d'accréditation d'un fonds. Des participants ont évoqué la possibilité de faire accréditer des entités locales, qui sont souvent mieux à même de prendre en compte les besoins et les conditions de financement du pays et peuvent réagir plus rapidement que des entités internationales accréditées.

56. Des participants ont appelé l'attention sur la nécessité d'accroître l'appui technique fourni aux pays en développement pour les aider à élaborer des programmes et des plans nationaux d'adaptation et d'investissement solides. Ils ont souligné que la coopération Sud-Sud entre les pays en développement pourrait être renforcée pour leur permettre de partager leurs expériences et leurs connaissances, et que des ressources supplémentaires pourraient être dégagées à cette fin.

57. Lors de la **seconde partie de l'atelier**, les participants ont passé en revue divers problèmes liés à l'appui financier et technique, parmi lesquels : l'absence d'une réserve de projets d'investissement et d'un environnement favorable ; la capacité d'absorption des pays bénéficiaires ; des cadres directeurs laissant à désirer ; la nécessité de faire concorder les besoins de financement de l'action climatique avec les intérêts nationaux ; l'augmentation des niveaux d'endettement externe ou interne due au relèvement après une catastrophe et à la pandémie ; les prescriptions en matière de cofinancement ; le manque de soutien ou de financement pour les pertes et les dommages ; le faible volume du financement sous forme de dons nécessaire à l'adaptation ; les longues procédures de présentation des demandes et d'approbation par le Fonds vert pour le climat et les données et résultats scientifiques exigés pour confirmer la réalité d'effets causés par les changements climatiques (par exemple, l'érosion du littoral) ; le renforcement des capacités d'accès aux sources ; le manque de souplesse concernant les conditions d'approbation ; l'incapacité de répondre aux critères d'admissibilité des organisations locales ; la complexité croissante du secteur du financement de l'action climatique dans lequel il faut naviguer pour accéder à des fonds ; et le manque d'initiatives d'appui direct aux PMA et aux PEID pour leur en faciliter l'accès.

58. De l'avis de plusieurs participants, la mobilisation de financements par le secteur privé se heurte à toutes sortes de difficultés et il a été jugé souhaitable de mieux comprendre pourquoi ce secteur n'investit pas comme il le faudrait.

59. D'aucuns ont constaté que dans bon nombre de pays, le secteur privé n'est guère développé ou ne comprend pas suffisamment les problèmes liés au climat ou à l'adaptation, de sorte qu'il est difficile de l'inciter à fournir un financement.

60. D'autres ont fait observer que, même si de nombreux acteurs du secteur privé font concorder les décisions financières et les investissements avec les objectifs de l'Accord de Paris, notamment en se désengageant des combustibles fossiles, le financement privé reste à la traîne. Les gouvernements prennent d'importantes mesures de mise en concordance avec l'Accord de Paris en supprimant les subventions, en réorientant les investissements et en instaurant une tarification du carbone.

61. Un participant a affirmé que l'introduction de mesures de réglementation financière conduisant à des réserves de projets d'investissement conformes aux objectifs de l'Accord de Paris peut contribuer à accroître les niveaux de financement de l'action climatique. Il a également été déclaré que les politiques publiques sont en mesure de mobiliser des

financements privés pour l'action climatique et que les pays développés pourraient adresser des signaux ambitieux et clairs dans cette direction.

62. De nombreux participants ont énuméré diverses possibilités d'améliorer l'accès à des ressources financières pour le climat et leur mobilisation : intégration du financement de l'action climatique ; mise en concordance de la coopération au développement, de la planification nationale, de la planification budgétaire, de la planification des investissements en infrastructures et de la planification interministérielle avec les impératifs climatiques ; recours à toutes sortes d'instruments ainsi qu'à des dons combinés avec d'autres formes de financement, notamment les prêts, les garanties, les fonds propres, le paiement des services liés à l'environnement et le financement de la lutte contre les émissions de carbone.

63. D'autres possibilités, notamment en matière d'adaptation, existent dans divers domaines, parmi lesquels les actifs naturels tels que les océans, l'agriculture et l'eau, l'investissement dans les ressources humaines, l'éducation et le développement des capacités autochtones, et les variantes technologiques.

64. En outre, des pays en développement ont déjà mis en place des plans tels que les contributions déterminées au niveau national et les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation qui tiennent compte de leurs besoins et des coûts, ce qui donne aux bailleurs de fonds la possibilité de passer d'emblée à la mise en œuvre. Pour finir, certains ont souligné que le financement de l'action climatique doit étayer une transition juste et la justice climatique.
